

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Muret
Commune de Cazères sur Garonne

Arrêté n° 2022-020

Arrêté portant arrêté de délégation de fonctions et de signature
A Madame Anne-Marie MONTHUS, 1^{ère} adjointe au maire

Le maire de Cazères sur Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L-2122-18, qui confère le pouvoir au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2021-09-04 prise en séance du 25 septembre 2021 portant créations de postes d'adjointes et d'adjoints,

Vu la délibération n° 2021-09-05 portant élections des adjointes et des adjoints,

Vu la délibération n° 2022-07-17 prise en séance du 21 juillet 2022 portant suppression de postes d'adjoints,

Vu la délibération n° 2022-21/09-08 prise en séance du 21 septembre 2022 portant création de postes d'adjoints

Vu la délibération n° 2022-21/09-09 prise en séance du 21 septembre 2022 portant élection de trois adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation aux adjointes et adjoints au maire,

Arrête

Article 1^{er} : Cet arrêté abroge celui en date du 8 octobre 2021 portant le numéro DC 2021-42 concernant Monsieur Cédric Vigreux, en raison de sa démission.

Article 2 : Il est donné délégation de fonction et de signature à Madame Anne-Marie MONTHUS, 1^{ère} adjointe dans le domaine des finances et comptabilité (budget principal et budgets annexes).

Article 3 : En cas d'empêchement de Madame Anne-Marie MONTHUS, les délégations qui lui sont conférées seront exercées par Monsieur REY Jean-Luc, 4^{ème} adjoint.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inscrit sur le site internet de la commune.

Article 5 : le présent arrêté, transmis au contrôle de légalité, sera expédié au trésorier de Cazères-Martres Tolosane.

Fait à Cazères, le 26 septembre 2022

Le Maire

Jean-Luc Rivière



Notifié aux intéressés le

signature de Mme Monthus

Signature de Mr Rey

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV, BP 7007
31 068 Toulouse Cedex 7